

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T01-2024  
Chantier mobile rétrécissement  
ponctuel de la chaussée sur toute la commune**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 8 février 2024 de Madame KLÖPPER Bénédicte, responsable d'affaires pour le compte de l'entreprise BILD-SCHEER CITEOS, dans le cadre du remplacement des luminaires sur toutes les rues de la commune du 19 février au 31 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1 :** du 19 février au 31 mars 2024 inclus, l'entreprise BILD-SCHEER CITEOS, représentée par Madame KLÖPPER Bénédicte, responsable d'affaires, est autorisée à empiéter partiellement sur la chaussée de toutes les rues de la commune dans le cadre du remplacement des luminaires.

**Article 2 :** Chantier mobile avec rétrécissement ponctuel de la chaussée. La vitesse est limitée à 30 km/h.

**Article 5 :** La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise BILD-SCHEER.

**Article 6 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 7 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Madame KLÖPPER Bénédicte.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 8 février 2024

Le Maire

Alain HIPP

